

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-466**

**DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DES RUES CHANTAL ET SONIA PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 18 août 2022);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains des rues Chantal et Sonia ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Les Entreprises Rodrigue Inc. » ont été retenus pour une somme de 13 222.13 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien estival requis;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Catherine Léger**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2024-466 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2024 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

Pour la période estivale 2024, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien estival des rues Chantal et Sonia. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien estival pour un montant maximal de  
13 884.60 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

## ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien estival des rues Chantal et Sonia, une tarification sera imposée au compte de taxe 2024.

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

## ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien estival des rues Chantal et Sonia, une tarification de 991.76 \$ sera imposée à chacun des 14 propriétaires de chalet(s)/maison(s) ou terrain(s). La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite

## ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

## ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le ou les propriétaires de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

## ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Danielle Desjardins  
Mairesse

---

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

**Avis de motion, présentation et adoption : Le 15 mai 2024**  
**Adoption du règlement : Le 19 juin 2024**  
**Entrée en vigueur du règlement : Le 28 juin 2024**  
**Affichage du règlement le: Le 28 juin 2024**

Annexe au règlement #2024-466		
Résidents des rues Chantal et Sonia		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
3178-29-0638	Heberto Ocampo Estrada	1450, Chantal
3178-29-3478	Heberto Ocampo Estrada	Lot 6 463 361
3179-20-0569	Paul Pichette	1460, Chantal
3179-20-3246	Paul Pichette	Lot 5 939 610
3179-10-6896	David Lowry, Izabela Wilczinska	1468, Chantal
3179-01-7274	Guy Bourdeau, Guylaine Laframboise	1496, Chantal
3079-92-3873	Mengzhou Li, Goeff Lang	3400, Sonia
3179-02-4412	Jason Curotte, Nancy Beaulieu	3401, Sonia
3178-19-3874	Othmar Studli	Lot 5 939 604
3179-11-0539	Gregory Erdei, Carole Ménard	Lot 5 939 606
3179-00-4086	Carole Ménard, Gregory Erdei	Lot 5 939 601
3179-11-3124	Julie Dyke	Lot 5 939 607
3179-20-4614	Othmar Studli	Lot 5 939 611
3079-91-5171	Dominique Boyer	Lot 5 939 614